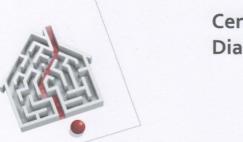


### ENERGDIAG - Capital 2000 euros - RCS Sedan 528106263 APE 7120 B - RCP ALLIANZ N° 80810365 Adresse : 64, Rue Désiré Guelliot 08400 VOUZIERS Tél. 06.83.31.08.36 – energdiag@orange.fr





## **Attestation de Certification**



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 1341 Version 006

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

#### Monsieur POMBART Stéphane

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet : 22/03/2020 - Date d'expiration : 21/03/2027

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 20/04/2020 - Date d'expiration : 19/04/2027

Energie sans mention Energie sans mention

Date d'effet : 22/03/2020 - Date d'expiration : 21/03/2027

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 22/03/2020 - Date d'expiration : 21/03/2027

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 20/04/2020 - Date d'expiration : 19/04/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 10/09/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'evaluation périodique de l'état de conservation des maériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bûts et les critères d'accréditation des organismes de certification des ompétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des maériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bûts et les critères d'accréditation des organismes de certification des compétences des personnes physiques pérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bûts et critères d'accréditation des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence, de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état prise d'a la présence de la réglementation themique, et les critères d'accréditation des organismes de certification des organismes de



Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev14



### ENERGDIAG - Capital 2000 euros - RCS Sedan 528106263 APE 7120 B - RCP ALLIANZ N° 80810365 Adresse: 64, Rue Désiré Guelliot 08400 VOUZIERS

Tél. 06.83.31.08.36 – energdiag@orange.fr



### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Stéphane POMBART, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.





### ENERGDIAG - Capital 2000 euros - RCS Sedan 528106263 APE 7120 B - RCP ALLIANZ N° 80810365 Adresse: 64, Rue Désiré Guelliot 08400 VOUZIERS

Tél. 06.83.31.08.36 – energdiag@orange.fr



## Attestation d'Assurance





#### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan - 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société:

> Société ENERGDIAG 64 Rue Desirée GUELLIOT 08400 VOUZIERS Siret n°528 106 263 00015

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/80810365.

### ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Assainissement Autonome - Collectif Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux Diagnostic amiante avant vente

Diagnostic de performance énergétique Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic

technique) Diagnostic surface habitable Loi Boutin

Dossier technique amiante Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)

Etat des lieux locatifs Etat parasitaire

Etat des risques et pollutions Exposition au plomb (CREP)

Loi Carrez

Recherche de plomb avant travaux/Démolition

Risques naturels et technologiques

Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les

locaux (Hors milieu industriel)

Diagnostic humidité

Thermographie infrarouge

#### La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2021 au 30/09/2022

### L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillet d'adhésion 80810365), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

> Tél. : 09 72 36 90 00 2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com · www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00 SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris



### ENERGDIAG - Capital 2000 euros - RCS Sedan 528106263 APE 7120 B - RCP ALLIANZ N° 80810365 Adresse: 64, Rue Désiré Guelliot 08400 VOUZIERS

Tél. 06.83.31.08.36 – energdiag@orange.fr









### TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle	» (garantie par Assuré)
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations ;	30 000 € par sinistre
Défense – Recou	S
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2021

POUR LE CABINET CONDORCET

Tél. : 09 72 36 90 00 2 rue Grignan 13001 Marseille contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00